

Communication administrative

Quelques informations pour les clubs, en complément des textes réglementaires.

Mutation : dates et procédures inchangées

Mutations ordinaires :

- du 15 mai au 15 juin inclus pour tous les joueurs ;
- du 15 mai au 14 août inclus pour les joueurs de Pro.

Mutations exceptionnelles : du 11 juillet au 31 mars.

Assemblée générale de club

Pendant la période de crise sanitaire et jusqu'au 31 juillet 2020 (sauf prorogation selon décret), il est rappelé qu'une assemblée générale peut se tenir au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle à condition qu'elle permette l'identification des membres et qu'elle garantisse leur participation effective.

Fusions de clubs, prise d'indépendance d'une section

La demande de fusion ou de prise d'indépendance d'une section doit être déposée avant le 31 mai mais elle peut être incomplète. Elle suppose la tenue d'assemblées générales des clubs concernés. Compte tenu de la situation sanitaire, les dispositions dérogatoires suivantes sont accordées :

Si ces assemblées générales ne sont pas souhaitées ou réalisables au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, cette demande sera prise en compte :

- si elle est déposée à la date prévue du 31 mai ;
- les documents relatifs aux décisions des assemblées générales à fournir pour le 31 mai sont remplacés par des documents de même nature émanant des instances dirigeantes (comité directeur, conseil d'administration) à fournir pour le 30 juin;
- les documents relatifs aux décisions des assemblées générales devront être fournis 5 jours avant la 1^{ère} journée du championnat par équipes 2020-2021.

Demande d'entente pour une équipe fanion

Pour une demande d'entente pour une équipe fanion, celle-ci devra être adressée avant la date de clôture des inscriptions en championnat par équipes fixée par l'échelon concerné, à l'aide de l'imprimé prévu. Les documents relatifs aux décisions des assemblées générales devront être fournis 5 jours avant la 1^{ère} journée du championnat par équipes 2020-2021.